

Image not found or type unknown



Responsabilité civile et pacs

Par **claire2618**, le **24/01/2009** à **18:26**

Bonjour, rnrnnous sommes pacsés, mon copain a cassé un bien m'appartenant et nous aimerions savoir s'il est possible de faire marcher ou non la responsabilité civile incluse dans son assurance habitation ? rnrnSachant que nous habitons en ce moment chez lui bien que lors du pacs notre "résidence principale" déclarée fut mon appartement.rnrnPuis-je donc être considérée comme une tierce personne par son assurance ? rn(nous sommes tous 2 locataires et possédant une assurance habitation individuelle puisque nous n'étions pas pacsés à l'époque).rnrnJ'espère que quelqu'un pourra m'aider !rnrnMerci.